

## Rapport du jury de la Certification Complémentaire FLS (Français Langue Seconde)

établi par Sophie Mokhtari, présidente du jury de la CCFLS et directrice du CASNAV,  
le 22 avril 2023.

### Extrait du Code de l'Éducation :

« L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à **lutter contre les inégalités sociales et territoriales** en matière de réussite scolaire et éducative. **Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction.** Il veille également à la **mixité sociale** des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la **participation des parents**, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre **tous les acteurs de la communauté éducative**. [...] L'école garantit à tous les élèves l'apprentissage et la maîtrise de la langue française. L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique. »

## Les coordonnateurs du CASNAV :

- Pôle CASNAV dans les Côtes d'Armor : [ce.casnav22@ac-rennes.fr](mailto:ce.casnav22@ac-rennes.fr)  
Aline Lorent et Armelle David
  
- Pôle CASNAV dans le Finistère : [ce.casnav29@ac-rennes.fr](mailto:ce.casnav29@ac-rennes.fr)  
Véronique Marzin et Emmanuelle Goriou
  
- Pôle CASNAV en Ille-et-Vilaine : [ce.casnav35@ac-rennes.fr](mailto:ce.casnav35@ac-rennes.fr)  
Thomas Chapon, Céline Vaillant, Charlotte Bréchignac et Lida Léal-Rojas
  
- Pôle CASNAV dans le Morbihan : [ce.casnav56@ac-rennes.fr](mailto:ce.casnav56@ac-rennes.fr)  
Christine Pinabel et Cécile Beslé

L'examen de la certification complémentaire FLS s'est déroulé cette année durant quatre journées, situées entre le 27 février et le 4 mars 2023. Sur une cinquantaine de candidats inscrits à l'examen, quarante-six ont été convoqués pour l'oral. Néanmoins, huit personnes ont été portées absentes.

**Toutes les informations (sur le calendrier et les modalités d'inscription à la CC FLS) figurent sur le site académique.** En voici le lien d'accès : <https://www.ac-rennes.fr/certifications-complementaires-121898>

Le jury de la CC-FLS était composé de chefs d'établissement et d'inspecteurs du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré. Il a semblé utile d'établir ce bilan afin de préciser nos attentes et, par là, de mieux guider les prochains candidats à l'examen.

Au vu des besoins éducatifs toujours croissants, qui sont repérés sur l'ensemble du territoire breton, on ne peut que souhaiter voir augmenté le nombre des candidats à la certification complémentaire FLS, qu'ils soient issus du premier ou du second degré. En effet, la réalité immédiate et largement partagée des élèves allophones, nouvellement arrivés, inclus dans les différents cours, s'institue dans les horizons pédagogiques de tous les professeurs, quelle que soit leur discipline de spécialité. Parallèlement, la présence des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs est aussi en augmentation dans les collèges. Ce contexte d'enseignement ouvert à d'accueil de personnes diverses et différentes mobilise des compétences spécifiques au champ du FLS, mais aussi des compétences transversales, bénéfiques à tous les élèves, qu'ils soient allophones, francophones et/ou plurilingues.

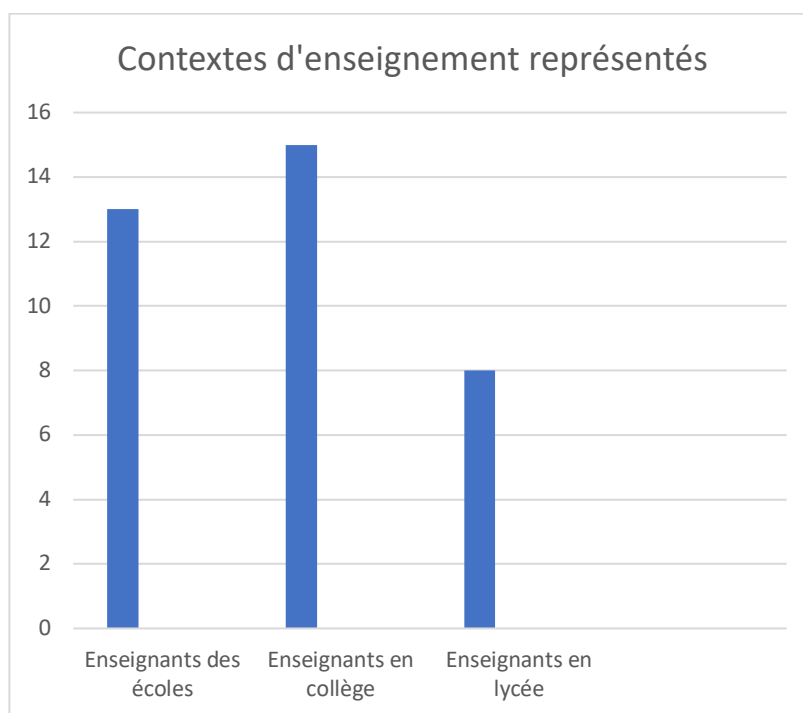
Un questionnement de fond, souvent formulé, hante beaucoup d'enseignants : « *Comment faire cours avec des élèves allophones ou voyageurs dans la classe ?* ». En se présentant à l'examen, le jury suppose que les candidats à la certification complémentaire se sont déjà confrontés à cette question, et qu'ils en ont envisagé différents aspects.

Pour autant, le jury n'attend pas des candidats qu'ils présentent des réponses « clé en main », ni qu'ils listent une série d'outils à disposition. Bien au contraire, le jury apprécie la richesse d'une pensée complexe, ouverte à la multiplicité des perspectives didactiques et des questionnements pédagogiques.

Par ailleurs, le jury tient à encourager les candidats qui ont échoué à l'examen : ils peuvent tout à fait se présenter une seconde fois. En effet, la CCFLS est un examen, non un concours. Elle valide les acquis d'un parcours de développement professionnel et ne sélectionne pas un quota de reçus. La réussite de tous les candidats à une session est donc envisagée et souhaitée par le jury.

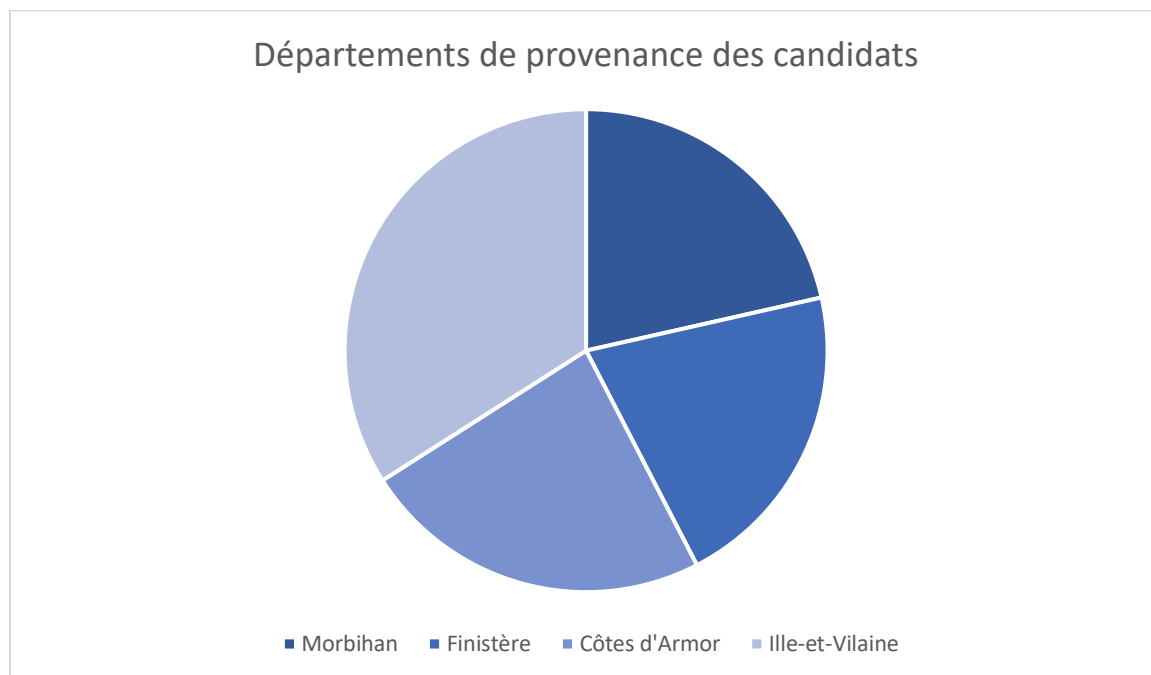
### Quelques données statistiques

D'année en année, l'examen attire un nombre de plus en plus important d'enseignants. Par ailleurs, le jury observe que la diversité des disciplines scolaires représentées ne cesse de s'étendre. Ainsi, en février 2023, nous avons rencontré de nombreux enseignants d'histoire-géographie, mais aussi des professeurs de sciences ou d'éco-gestion. Le jury tient à saluer cette belle dynamique pédagogique car l'enseignement de la langue française est bien entendu l'affaire de tous.



- En moyenne, seulement quatre hommes sont dénombrés parmi les 46 candidats convoqués à l'oral. La majorité est donc féminine, ce que nous déplorons car ce constat interroge nos représentations professionnelles.
- La moyenne d'âge des candidats à la CCFLS, qui est d'une quarantaine d'années, comprend des professeurs âgés de 25 à 58 ans. Ces constats n'ont

en soi aucun intérêt, si ce n'est qu'ils nous ramènent à deux principes simples : il n'est jamais trop tard pour valider les acquis d'un parcours professionnel par l'obtention d'une certification complémentaire ; ni l'âge ni le genre des candidats ne préjugent de leur réussite ou de leur échec à l'examen.



Cette année, nous constatons qu'un équilibre départemental s'établit peu à peu dans l'académie de Rennes : ce fait est sans doute à corrélérer avec la présence des élèves allophones et voyageurs dans l'ensemble des territoires.

### **Pour se préparer à la CCFLS**

La certification complémentaire donne lieu à un temps de formation inscrit dans le plan académique de formation du CASNAV, dans le cadre d'un webinaire programmé fin-septembre. Cette conférence avait permis de réunir soixante-dix participants le 11 octobre 2022. Nous y avons précisé l'esprit de cet examen qui a pour enjeu de valider des compétences professionnelles acquises *de manière continue, au long du parcours personnel et professionnel*. Aussi, à la différence d'autres certifications telles que le CAPPEI, il ne donne pas lieu à un cycle de formations imposées.

De manière complémentaire, dans chacun des départements bretons, les coordonnateurs du CASNAV sont à la disposition de tous les enseignants pour leur apporter des conseils, des informations et répondre à leurs questions sur l'examen. Des temps de rencontre départementales leur sont proposés pour les accompagner et les soutenir dans leur préparation.

Les autres dispositifs de formation du CASNAV, présentés dans le plan de formation académique, sont indispensables pour construire ou renforcer les compétences attendues par la certification FLS. Il est aussi recommandé de s'approprier les ressources diffusées par le CASNAV dans l'espace pédagogique du site académique :

<http://www.toutatice.fr/portail/cms/espace-educ/pole-interdisciplinaire/casnav/casnav>

Avant de se présenter à l'examen, il conviendrait donc que tout candidat à la CCFLS parcoure cet espace de diffusion.

### **Être au clair sur ses projets et ses motivations**

Le jury a perçu, à plusieurs reprises, qu'en préparant la certification, des candidats espéraient être légitimés comme référents FLS dans leur établissement. Ce projet entre en complémentarité avec le maillage des professeurs-ressources FLS que le

CASNAV poursuit activement de son côté. Effectivement, la note de service n° 2004-175 du 19-10- 2004 précisait que « *L'objectif poursuivi par la création de cette certification complémentaire est de permettre à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leurs concours. Il est aussi de constituer un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement et, à terme, de mieux préparer le renouvellement des professeurs qui en ont eu la charge.* »

Rappelons ici que la CCFLS n'est pas une certification qui permet de partir enseigner à l'étranger (dans ce cas, d'autres diplômes sont plus appropriés). Inversement, **une expérience d'enseignement dans le réseau de l'AEFE ne garantit pas l'acquisition de la certification**. En effet, les lauréats de la certification FLS sont avant tout des personnels titulaires, qui désirent soutenir et renforcer les parcours scolaires des élèves allophones ou voyageurs, dans le contexte ordinaire des écoles et établissements français.

Les diplômes universitaires attestent d'acquis théoriques solides, tandis que la certification complémentaire s'intéresse à leurs transferts dans les gestes et pratiques d'enseignement. **Ils ne sont donc pas équivalents**. En ce sens, il existe une vraie complémentarité entre deux démarches différentes, qu'il s'agit bien comprendre avant d'aborder la certification. A titre d'exemple, un Master 2 - FLE ne garantit pas au candidat l'acquisition de la certification, s'il ne parvient pas à présenter de manière convaincante des gestes et des postures d'enseignement précis. Inversement, des enseignants riches d'une excellente réflexivité professionnelle, mais dépourvus d'un diplôme FLE, peuvent obtenir brillamment la certification.

La CC-FLS est ainsi une démarche de valorisation des acquis d'expérience (c'est une forme de VAE) qui vient saluer la richesse d'un parcours professionnel et personnel dans le champ spécifique de l'inclusion scolaire des EANA et des EFIV. Le retour



- dans le cadre d'un petit écrit réflexif - sur l'évolution d'un parcours professionnel est ainsi l'appui du dialogue engagé lors de l'oral de la CC-FLS.

### ***Situer les enjeux de l'enseignement-apprentissage du FLS dans une perspective inclusive***

À première vue, le secteur disciplinaire du FLS concernerait principalement l'enseignement-apprentissage du français par des enseignants des premier et second degrés, dans les dispositifs d'accompagnement à la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés. Toutefois, il concerne aussi et autant les enseignants d'autres disciplines, qui construisent et renforcent aussi les apprentissages langagiers et linguistiques des élèves allophones plurilingues, au sein de leurs cours, quotidiennement. Les enjeux du FLS n'incombent pas exclusivement aux professeurs d'Upe2a, de français, ni à ceux qui enseignent les langues vivantes : de fait, l'accueil, l'inclusion scolaire et le suivi des élèves allophones impliquent aussi les disciplines indûment désignées comme « non linguistiques ».

En ce sens, nous encourageons les candidats issus de disciplines scientifiques, artistiques, technologiques, sportives, ou encore de filières professionnelles, qui peuvent tout à fait retenir l'attention du jury par la pertinence de leur réflexion et la richesse de leur expérience. Bien sûr, cette remarque concerne aussi les professeurs-documentalistes.

Autrement dit, il est nécessaire d'aborder la CC-FLS en ayant à l'esprit cette articulation de l'apprentissage de la langue, comme langue seconde et langue de scolarisation, avec des contextes disciplinaires variés ; plus largement, la scolarisation inclusive de tout élève implique que les adultes d'un établissement développent une dynamique de collaboration professionnelle, mais aussi des compétences psychosociales, qui ne sont pas étrangères à l'instauration d'un climat scolaire serein et accueillant. Cette approche systémique va donc bien au-delà d'un traitement

pédagogique cloisonné, qui tendrait à cantonner la scolarisation des enfants allophones arrivants dans les seuls dispositifs spécifiques.

### **Constituer un dossier synthétique et bien structuré**

La note de service n° 2004-175 du 19-10-2004 soulignait que « *En déposant sa demande d'inscription, le candidat remettra un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées, précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle (...), et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.* »

Les dossiers sont donc lus avec intérêt. Quelques écrits, plutôt allusifs, s'étendent sur différentes expériences personnelles vécues à l'étranger, sans parvenir à les transférer clairement dans le contexte scolaire français et francophone ; d'autres enfin relatent des éléments riches (stages, formations diversifiées, connaissances effectives des publics et des parcours migratoires), soutenus par une démarche réflexive, illustrés par des propositions didactiques pédagogiques précises. Il va de soi que la qualité de ces documents n'a pu que favoriser la réussite des candidats concernés.

Il est souhaitable qu'une problématique pédagogique organise l'ensemble du propos. Pour cela, le rapport pourra s'appuyer sur une analyse didactique de certaines situations vécues ou envisagées. Rappelons qu'il n'est pas nécessaire d'enseigner en Upe2a pour prétendre obtenir la certification.

### *Aborder l'entretien dans de bonnes dispositions*

Comme le précisent les textes de cadrage, les entretiens se déroulent en deux temps successifs : une présentation de 10 mn permet d'abord aux candidats de revenir sur leur dossier, d'en préciser le contenu ; un échange est ensuite engagé avec les membres du jury.

Nous souhaitons rappeler que l'examen de certification complémentaire FLS n'est pas une formalité qui validerait un ensemble de savoirs universitaires assimilés de manière abstraite ou différentes expériences menées à l'étranger. Bien au contraire, il s'agit de maîtriser les grands aspects d'un des champs de la didactique du français - celui du FLS - et de questionner ses enjeux avec pertinence, ses modalités pratiques de mise en œuvre dans la classe et son articulation avec d'autres apprentissages, dans le cadre du Socle commun de compétences, de connaissances et de culture. En ce sens, il est nécessaire de toujours placer l'élève, ses apprentissages, son parcours et sa scolarisation au centre des questionnements.

De fait, la question de la scolarité inclusive des élèves allophones et voyageurs comprend au moins trois volets :

- d'un point de vue purement pédagogique, il s'agit de donner une place aux élèves voyageurs, ou allophones arrivants, dans le collectif de la classe et dans celui de l'établissement ;
- du point de vue des différentes didactiques disciplinaires, il s'agit d'envisager des contenus et des approches qui permettront aux élèves allophones ou voyageurs de s'inscrire dans les apprentissages menés en classe ;
- enfin, du point de vue de la didactique du FLS, il s'agit de contribuer à l'enseignement- apprentissage du français comme langue seconde. Dans plusieurs cas, l'échange avec les candidats a permis de dissiper des confusions, d'aller plus loin dans l'analyse et parfois de découvrir des potentiels professionnels prometteurs. Des qualités telles que le discernement, la capacité

à prendre du recul, à entrer dans le dialogue, à dépasser sa seule expérience, à se décentrer, à relier des éléments théoriques à des situations concrètes, à mener une réflexion nuancée, ont également été appréciées. Plusieurs candidats ont su étayer leurs propos avec deux ou trois documents complémentaires apportés.

En conclusion, l'échec à la CCFLS a souvent été le fait de professeurs qui devront approfondir une analyse réflexive ou, à l'inverse, de candidats dotés de connaissances théoriques solides, mais insuffisamment intégrées à des modalités plus pragmatiques.

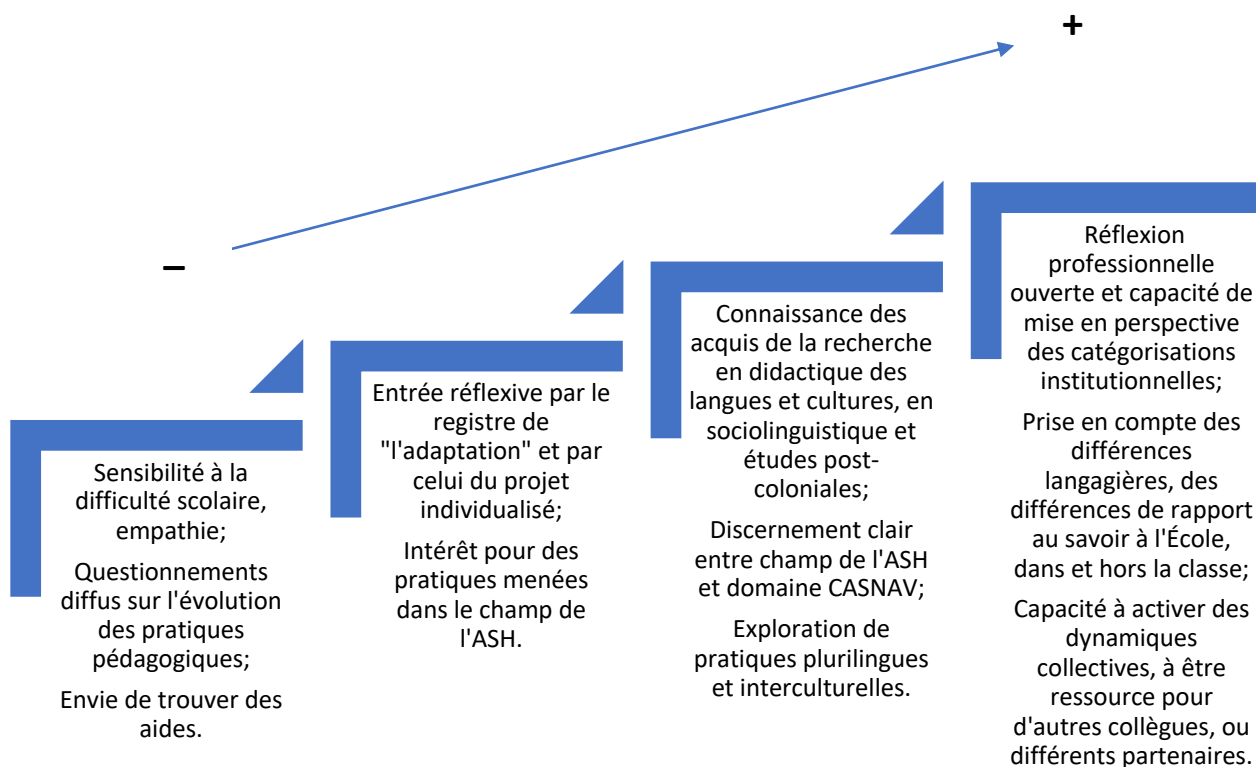
Certes, il est fortement conseillé aux candidats d'être capables de répondre à certaines questions, qui sont au cœur de la certification complémentaire :

- la distinction entre le Français langue étrangère/Français langue seconde/Français langue de scolarisation ; connaissance de la circulaire d'octobre 2012 sur « *l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés* » ;
- le statut de l'erreur dans le cadre des apprentissages ( notion « d'interlangue ») ;
- la mise en place d'une évaluation qui valorise les compétences acquises par les élèves allophones et voyageurs ;
- l'utilisation et les limites des méthodes FLE ;
- le rapport au savoir des élèves décrocheurs,
- etc.

Mais soulignons qu'une bonne connaissance théorique du FLS ne suffit pas : avant tout, il convient d'être capable d'empathie pour les personnes, pouvoir manifester un intérêt authentique pour les parcours migratoires ou les itinérances des enfants et celui de leur famille, s'interroger sur les besoins pédagogiques de Mineurs Non Accompagnés, savoir se décentrer pour engager une communication interculturelle et

des liens de partenariats fructueux pour tous les enfants. Ces démarches participent d'une École accueillante et solidaire pour tous.

### Observables mobilisés par le jury pour l'évaluation des candidats lors de la CC-FLS :



## Pistes documentaires

### Ressources en ligne

- Le Centre de ressources virtuelles du CASNAV de l'académie de Rennes :  
<http://www.toutatice.fr/portail/cms/espace-educ/pole-interdisciplinaire/casnav/casnav>
- Plateforme collaborative TRISKELL du CASNAV : Continuité pédagogique des élèves allophones et voyageurs
- Plateforme collaborative TRIBU du CASNAV : Ressources pédagogiques pour les lycéens allophones
- Deux rapports de jury du Capes de Lettres sur l'option FLES :  
[http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/3eme\\_concours/71/2/lettres\\_473712.pdf](http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/3eme_concours/71/2/lettres_473712.pdf)  
[http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capes\\_ext/78/5/lettres\\_350785.pdf](http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capes_ext/78/5/lettres_350785.pdf)
- Le Socle commun de compétences, de connaissances et de culture :  
[http://cache.media.education.gouv.fr/file/17/45/6/Socle\\_commun\\_de\\_connaissances,\\_de\\_compétences\\_et\\_de\\_culture\\_415456.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/17/45/6/Socle_commun_de_connaissances,_de_compétences_et_de_culture_415456.pdf)

### Bibliographie sélective

- G. Didi-Huberman (2017), *Passer quoi qu'il en coûte*. Paris : édition des Minuit
- C. Goï (2015), *Des élèves venus d'ailleurs*. Éditeur : Réseau Canopé
- M. Abdallah-Pretceille (1999), *L'Éducation interculturelle*. Paris : PUF, coll. « Que sais-je ? »
- N. Auger (2010), *Elèves nouvellement arrivés en France, Réalités et perspectives pratiques en classe*. Paris : éditions des archives contemporaines
- G. Cherqui et F. Peutot (2015), *Le français de scolarisation*, Paris, Hachette.

- M. Candelier (2003), ***L'éveil aux langues à l'école primaire. Evlang : bilan d'une innovation européenne.*** Louvain : éditions de Boeck Supérieur, coll. « Pratiques pédagogiques »
- M. Kervran, coord. (2006), ***Les langues du monde au quotidien cycle 3. Observation réfléchie des langues.*** Rennes : CRDP de Bretagne
- B. Lecocq, dir. (2012), ***Entrer dans la lecture, quand le français est langue seconde.*** Paris : Sceren, coll. « Cap sur le français de la scolarisation »
- M. R. Moro (2012), ***Enfants de l'immigration, une chance pour l'école,*** Paris : Bayard
- D. Moore (2006), ***Plurilinguismes et école.*** Paris : Didier (LAL)